

Déclaration d'Alain Lamassoure sur l'élargissement de l'Union européenne (Paris, 2 mars 1994)

Légende: Le 2 mars 1994, Alain Lamassoure, ministre français délégué aux Affaires européennes, tient à Paris une conférence de presse dans laquelle il détaille notamment les avantages économiques, politiques et budgétaires pour la France de l'élargissement de l'Union européenne à l'Autriche, à la Finlande, à la Norvège et à la Suède.

Source: La politique étrangère de la France. Texte et documents. Mars-Avril 1994. Paris: Ministère des Affaires étrangères-Service d'Information et de Presse.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_d_alain_lamassoure_sur_l_elargissement_de_l_union_europeenne_paris_2_mars_1994-fr-0e4b8b58-b10c-4fb6-a0b7-c0f4c362b42c.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

Elargissement de l'Union européenne - Conférence de presse du ministre délégué aux Affaires européennes, M. Alain Lamassoure (Paris, 2 mars 1994)

Elargissement de l'Union européenne - avantages politiques, économiques et budgétaires

Je vous ai proposé cette rencontre de manière à répondre à vos questions après vous avoir exposé l'accord intervenu la nuit dernière après une assez longue négociation sur l'entrée de la Suède, la Finlande et l'Autriche dans l'Union européenne. Vous avez déjà rapporté l'information, je voulais vous dire de façon plus précise comment nous avons négocié cet accord et quelle est l'interprétation que nous en faisons. J'ai beaucoup vu vos homologues en poste à Bruxelles pendant ces longues journées, ces longues nuits et je voulais m'assurer de l'information entre eux et vous. Nous nous réjouissons de l'accord qui est intervenu, qui représente pour la France et pour l'Union européenne un triple intérêt politique, économique et même budgétaire.

Politique d'abord et essentiellement. C'est pour des raisons politiques que nous nous réjouissons particulièrement de l'adhésion ; c'est pour des raisons politiques d'ailleurs, que les 4 pays candidats et les 3 dont l'accord est acquis, ont présenté leur candidature. Ce sont des pays qui, en ce qui concerne les relations commerciales avec nous, avaient déjà participé au grand marché à travers le traité dit Espace économique européen qui s'applique depuis le 1^{er} janvier dernier : ils ont souhaité faire plus. C'est une première victoire pour la toute jeune Union européenne qui, depuis le 1^{er} novembre dernier, date d'application du Traité de Maastricht est devenue une Union à vocation politique. Ces pays entrent dans l'Union européenne pour participer à tous les aspects de l'Union et notamment à la politique étrangère commune. C'est donc un succès de ce point de vue.

En même temps, c'est un intérêt pour notre pays du point de vue économique et commercial. Les quatre pays candidats représentent un niveau d'échanges commerciaux avec la France équivalent à la moitié de nos relations commerciales avec les Etats-Unis d'Amérique, ce qui n'est pas rien, et ce sont des pays vis-à-vis desquels nous sommes en fort déficit commercial. Le cas de la Norvège est un peu à part puisque c'est un producteur d'hydrocarbures et notre commerce est déséquilibré à hauteur de 10 milliards de francs à cause de nos achats d'hydrocarbures, mais avec les 3 autres pays avec lesquels nous avons conclu hier, nous avons un déficit d'environ 20 milliards de francs, pour des pays représentant 20 millions d'habitants. L'élargissement ouvre donc des perspectives intéressantes pour nos entreprises qui, peut-être, ne s'étaient pas assez intéressées à ces marchés ou bien pour l'agriculture ou l'industrie agro-alimentaire qui n'avaient pas accès à ces marchés à cause de leur fort degré de protection. Je vous rappelle que l'Espagne, avant son entrée dans la Communauté européenne, était notre principal déficit commercial et qu'elle constitue, aujourd'hui, notre premier excédent commercial. L'Espagne était très protégée, elle s'est ouverte en rentrant dans la Communauté économique européenne ; nos entreprises, nos agriculteurs en ont profité.

Enfin, avantage budgétaire - et là je voudrais apporter des précisions car j'ai lu dans une dépêche de l'AFP des propos que l'on a prêtés au commissaire Steichen selon lesquels les concessions financières faites aux accédants pourraient poser problème pour le financement de la politique agricole commune. La vérité est rigoureusement contraire. Ces pays vont être (sauf la Suède avec laquelle les relations budgétaires seront équilibrées) des contributeurs nets du budget communautaire. Il en va de même pour la Norvège si elle nous rejoint. Pour les quatre pays, cela représentera une contribution nette de 1 600 millions d'écus. Par rapport à cela, nous avons été amenés à faire des concessions. De sorte que la contribution nette qu'ils nous versent sera atténuée les premières années de manière, dans le cas de la Suède et de l'Autriche et, demain, dans le cas de la Norvège, à contribuer au financement des aides nationales à leurs agriculteurs, nécessaires pour compenser la baisse des prix et, dans le cas de la Suède, pour compenser le choc budgétaire que va représenter l'entrée dans l'Union européenne car la Suède se trouve dans une situation budgétaire très précaire avec un déficit représentant 10 % du PIB.

Au total, nous allons avoir, en 1995, pour les trois pays avec lesquels nous avons signé, un solde net cumulé de 454 millions d'écus. Si leur adhésion est confirmée au 1^{er} janvier 1995, je laisse de côté la Norvège, l'entrée des trois pays apporte, toutes choses égales par ailleurs, au budget européen 454 millions d'écus. C'est de l'argent frais. La décision de savoir ce que l'on fera de cet argent n'est pas prise. Nous aurons à

l'examiner ultérieurement entre les 15. On pourra faire des économies, on pourra le consacrer à certaines politiques communes, on pourra éventuellement les consacrer même à la politique agricole commune. Mais du point de vue de la politique agricole commune, ce qui peut arriver de mieux avec ces adhésions, c'est de l'argent en plus et non pas de l'argent en moins. C'est un point sur lequel je voulais insister fortement à la suite de cette dépêche.

A partir de là, dans cette négociation, la France avait, depuis le début une position très claire. Nous nous réjouissons de la candidature de ces pays, nous tenons absolument à cet élargissement et à d'autres élargissements ultérieurs (le gouvernement hongrois, à la faveur de la visite du Premier ministre hongrois à Paris la semaine dernière, a annoncé son intention de déposer également une candidature). Ces élargissements doivent se faire dans le sens d'un progrès de l'Europe, telle que nous la concevons et non pas dans le sens d'un recul. Nous tenions absolument à nous assurer que les nouveaux entrants allaient appliquer toutes les règles du club et c'est ainsi que nous avons admis des périodes transitoires nécessaires à l'adaptation en matière fiscale, en matière budgétaire ou dans d'autres domaines, par exemple la législation relative aux résidences secondaires ou un certain nombre de points relativement mineurs.

Nous avons admis aussi la possibilité pour ces pays de conserver des particularités nationales dans des domaines qui n'ont pas fait l'objet de réglementation communautaire jusqu'à présent : ils ne faisaient pas partie de l'acquis communautaire comme l'on dit dans notre jargon. Je pense aux coutumes du peuple lapon nomade dans l'ensemble des pays nordiques, au statut très particulier légué par plusieurs siècles d'histoire, aux îles Aaland au large de la Finlande, à la possibilité que conserveront les Suédois de faire un usage modéré de ce l'on appelle le snus (tabac à sucer) qui est interdit chez nous. Nous ne voyons pas cependant d'inconvénient à ce que les Suédois, s'ils le souhaitent, continuent à en admettre l'usage, à condition - et cette condition est respectée - que ce produit ne puisse pas être exporté dans les autres pays de l'Union européenne. Nous sommes favorables à une Europe de la subsidiarité dans laquelle chacun puisse maintenir ses traditions nationales ou régionales à partir du moment où elles ne faussent pas les conditions de concurrence. En revanche, nous n'avons admis, à ma connaissance, aucune dérogation permanente pour aucun pays. Au total, il y aura moins de dérogations que celles qui existent déjà pour certains des Douze en matière de politique sociale ou en matière monétaire. Nous avons veillé, plus que tout autre, au respect de la lettre et de l'esprit de la loi communautaire par les nouveaux adhérents. En quelque sorte l'élargissement de la Communauté augmente sa variété politique, géographique, culturelle, mais elle renforce plutôt sa cohésion puisque les nouveaux adhérents respectent toutes les règles alors que certains pays membres anciens avaient des dispositions dérogatoires.

En particulier je tiens à souligner trois points. Le budget ; les Suédois au départ nous demandaient un dispositif comparable à la compensation britannique ; nous ne l'avons pas accepté, nous avons d'ailleurs M. Juppé et moi-même, lorsque nous avons reçu dans cette salle M. Bildt, en juillet dernier, nous lui avons indiqué, dès le début de la négociation, que la France n'accepterait pas une contribution de type britannique pour la Suède.

PESC – PAC

En matière de politique étrangère et de sécurité commune, ces pays ont accepté non seulement le principe mais les conséquences de cette politique commune, dans une déclaration qui a été signée le 21 décembre dernier. Ces pays ont accepté ce que nous souhaitons, c'est-à-dire l'adaptation de leur législation interne aux exigences de la politique étrangère et de sécurité commune. C'est le cas des trois pays dont l'adhésion a été décidée hier qui étaient des pays neutres du temps de la guerre froide. Enfin, en matière de politique agricole ; et cela a été un des points les plus ardemment débattus dans la négociation finale, nous avons obtenu que ces pays appliquent la politique agricole commune dès la première heure du premier jour de leur adhésion. Ceci concerne l'intégralité de la PAC avec le niveau de prix garanti. Ils seront donc amenés à baisser leurs prix agricoles de 25 à 50 % en un jour, en principe au 1^{er} janvier 1995. Effort considérable qui nécessitera des aides complémentaires temporaires aux revenus avec un financement en partie communautaire mais, comme je l'expliquais, ce financement n'est pas financé par l'actuel budget communautaire mais par une partie de leurs propres contributions.

Adaptation des institutions - prise de décisions au Conseil des ministres

Cela étant, c'est un premier pas décisif que l'accord intervenu hier, mais ce n'est que le premier obstacle d'un parcours du combattant qui comprendra d'autres rendez-vous. Le prochain est dans moins de 8 jours au prochain Conseil des ministres à Bruxelles, le Conseil Affaires générales des 7 et 8 mars, où nous devons régler notamment le problème institutionnel soulevé par la délégation britannique et par la délégation espagnole. C'est un point qui est très important pour nous. Les Anglais et les Espagnols souhaitent qu'à l'occasion de cette adhésion, on durcisse la règle de la minorité de blocage. Si on les suivait, ceci aurait pour effet de rendre plus difficile la prise de décision au Conseil des ministres. Or, dans la ligne de notre principe selon laquelle l'élargissement doit être un progrès et non pas un recul, nous considérons qu'il faut absolument que la prise de décisions à 16 soit aussi facile autour de la table du Conseil des ministres qu'aujourd'hui à 12. Donc, s'il y a de nouveaux partenaires, la minorité de blocage doit être arithmétiquement augmentée. Elle est de 23 à l'heure actuelle. Dans hypothèse où les quatre pays rentreraient, elle doit passer à 27. C'est pour nous une condition sine qua non. Il est clair que si nous n'obtenons pas cela, nous n'accepterons pas l'élargissement. Nous ne sacrifierons pas l'efficacité de la Communauté à l'objectif d'élargissement ou à l'intérêt que représente l'élargissement. Cette position est partagée par 10 pays sur 12 et donc j'ai bon espoir de voir ceux qui ont soulevé le problème renoncer à cette demande.